



## Décret pour chape lors d'une construction de maison

Par **overmac**, le **07/10/2014** à **15:49**

Bonjour à tous,  
Actuellement, ma compagne et moi faisons construire notre maison par un maçon.  
Malheureusement, nous avons des mal façons, et notamment sur la chape maigre.  
Selon les différents corps de métiers, il existe un décret qui impose de mettre une chape dans laquelle passe les cables électriques ainsi que la plomberie.  
Cette chape viendrait se rajouter à la chape maigre qui est destiné à recevoir le carrelage.  
Quelqu'un serait-il au courant de ce decret et de cette fameuse chape dont je n'arrive pas à avoir un terme technique correct ?  
D'avance merci,  
Cordialement,

Par **moisse**, le **07/10/2014** à **19:28**

Bonsoir,  
ne s'agit pas d'un décret, mais d'un DTU. Il doit être conforme à une norme AFNOR, mais cette documentation est payante.  
Vous pouvez par contre vous procurer les différents DTU selon les corps de métiers.